

HUBBLE - LEMAÎTRE : 1-1

Publié le 30 octobre 2018



par Christian Du Brulle

Ce n'est pas tous les jours qu'une des lois de la physique change de nom. Et encore moins que ce changement vise à rendre hommage à un scientifique belge ! Dans le cas présent, il s'agit du chanoine et cosmologiste Georges Lemaître, professeur à l'Université de Louvain, originaire de Charleroi et décédé en 1966 à Louvain.

Ne dites donc désormais plus « loi de Hubble » pour parler de la récession des galaxies. Mais dites plutôt « loi de Hubble-Lemaître ». L'Union astronomique internationale (UAI) vient en effet de trancher. La loi en question va être rebaptisée et inclure le nom du chanoine belge. Dans son article « Un univers homogène de masse constante et de rayon croissant », publié deux ans avant celui de l'astronome américain Edwin Hubble, [Georges Lemaître, le « père du Big Bang » comme on l'a souvent surnommé, avait émis l'idée et montré que l'Univers était en expansion](#). Mais l'Histoire n'avait (jusqu'à présent) pas retenu l'antériorité de ses travaux à ce propos.

La motion proposée en été, plébiscitée en automne

Lors de la dernière Assemblée générale de l'Union astronomique internationale, fin août 2018, [le Secrétaire général de l'association avait proposé de rebaptiser la fameuse « loi de Hubble » en « loi de Hubble-Lemaître »](#).

Des arguments pour et contre cette motion ont été émis. Le Secrétaire général a donc décidé d'effectuer un simple vote indicatif à l'Assemblée générale. Il a proposé de soumettre [l'approbation de la résolution « B4 »](#) à un vote électronique réalisé auprès de l'ensemble des 13.500 membres de l'UAI.

C'est ce vote électronique qui vient de se clôturer. [La résolution visant à recommander de rebaptiser la loi Hubble en loi Hubble-Lemaître a été acceptée](#). « La loi de Hubble-Lemaître décrit l'effet par lequel les objets d'un univers en expansion s'éloignent les uns des autres avec une vitesse proportionnellement à leur distance », rappelle l'UAI. « Cette résolution a été proposée afin de

rendre hommage à Lemaître et à Hubble, pour leurs contributions fondamentales au développement de la cosmologie moderne ».

Contribuer aux discours scientifiques sur des faits historiques

Au total, 4.060 astronomes de l'UAI ont participé au vote. Leur plébiscite est sans appel. La résolution proposée a été acceptée avec 78% des voix et 20% contre (et 2% d'abstention).

Voting Results for the Vote on Resolution B4 "on a suggested renaming of the Hubble Law"

Option	No. of Votes	
I approve the Resolution B4	3169	78%
I reject the Resolution B4	798	20%
Abstain	93	2%
Total Number of Votes	4,060	

Résultat du vote électronique.

« L'un des rôles de l'UAI consiste à favoriser les échanges de vues et les discussions internationales et s'efforce de contribuer aux discours scientifiques sur des faits historiques. Pour honorer l'intégrité intellectuelle et la découverte extrêmement importante de Georges Lemaître, l'Union astronomique internationale est heureuse de recommander que l'expansion de l'Univers soit appelée la loi de Hubble-Lemaître », précise l'UAI.